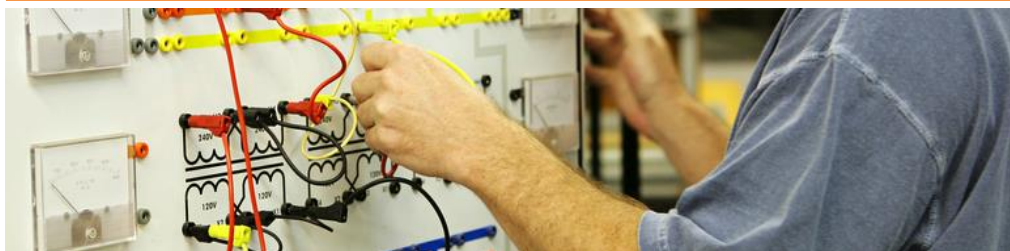


PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE DU PERSONNEL ÉLECTRICIEN BASSE TENSION : INDICES B2(V) – BR – BC

DURÉE : 3 JOURS
(21 HEURES)

Théorie : 2 jours
Pratique : 1 jour



Objectifs de la formation :

Acquérir la compétence d'exécuter en sécurité et dans le respect des règles de l'art (NF C 18-510) des opérations simples sur des installations et équipements électriques.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

FORMATION THEORIQUE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La réglementation (décret et norme)
Les devoirs et responsabilités de chacun

ENVIRONNEMENT ELECTRIQUE

Description de l'environnement : domaines de tension, zones et limites de l'environnement

Les grandeurs électriques, les dangers et effets du courant

Habilitations électriques, leurs limites et les rôles de chacun

SECURITE ELECTRIQUE

Les équipements de protection (EPC-EPI)
Les appareillages électriques basse tension
Principes généraux de prévention à appliquer et à analyser
Conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie

LE CHARGE DE TRAVAUX BT

HORS TENSION

Les différents travaux électriques
Les différents niveaux d'habilitation, leurs rôles et limites lors de travaux électriques
Fonctions de l'appareillage et matériel BT
Citer les documents applicables lors de travaux électriques

LE CHARGE D'INTERVENTION

GENERALE

Les différentes interventions BT générale et élémentaire avec leurs limites respectives
Enoncer les risques lors de l'utilisation et la manipulation des matériels et outillages pendant les interventions
Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention
Les opérations de consignation, dépannage, mesurage et essai, connexion et déconnexion
Analyse des risques pour une situation donnée
Citer les documents applicables lors d'une intervention en respectant les consignes de sécurité

LE CHARGE DE CONSIGNATION

Savoir rédiger les documents applicables lors de travaux
Compléter l'attestation de consignation générale

FORMATION PRATIQUE

ANALYSE

Analyse des risques, étude des règles de sécurité

MISE EN APPLICATION

Organiser, délimiter et signaler la zone de travail et d'intervention

Réalisation d'exercices d'élimination de risque de présence de tension dans une armoire électrique en respectant les consignes de sécurité (ex. : pose de nappe isolante...).
Effectuer la 2^{ème} étape de consignation (BC)
Respecter et faire respecter les règles et instructions de sécurité
Rendre compte de son travail et de ses interventions (B2 – BR)
Différencier les opérations d'ordre électrique à réaliser en fonction du symbole d'habilitation électrique
Donner les principes généraux de prévention
Analyser les risques et définir les mesures de protection à mettre en place.
Réalisation d'exercices de recherche de panne, de manœuvres, de mesurage, de connexion /déconnexion dans une armoire électrique.
Savoir rédiger les documents applicables lors de travaux, vérifier et éventuellement compléter l'attestation de consignation (générale ou en deux étapes)
Enoncer les risques lors de l'utilisation et la manipulation des matériels et outillages pendant les travaux
Les mesures de prévention à observer

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Evaluations théorique (Q.C.M.) et pratique continue

Objectifs Pédagogiques :

- Maîtriser les aspects théoriques liés aux opérations d'ordre électrique,
- Maîtriser les aspects pratiques liés aux opérations proches du quotidien en matière de sécurité,
- Maîtriser les manœuvres induites par leur indice d'habilitation.

Animation par des formateurs qualifiés.

Pédagogie : en salle, exposés, questions et exercices (durée : 14 h)

Applications pratiques et tests : en chantier école, camion aménagé (durée : BR : 3 h, B2 : 2 h, BC : 1 h)

Contrôle des connaissances théoriques et pratiques (durée : 1 h)

Validation : attestation de formation et avis sur la délivrance de l'habilitation électrique indices BR – B2 – BC.

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Toute personne maîtrisant la langue française étant amenée à réaliser de façon permanente ou occasionnelle des opérations électriques en basse tension, justifiant de bonnes connaissances en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Effectif : 8 personnes maximum.

